

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 10		

Séance du 19 DECEMBRE 2022

Date de la convocation
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry DAYRE, Premier Maire-Adjoint de NYONS

Date d'affichage
13 décembre 2022

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.**Absents avec procuration** : M. COMBES - M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.**Excusée** : Mme TEISSEYRE**Absents non excusés** : M. MOUTARD - M. ALLÉE**Secrétaire de séance** : Mme BOTTINI

2022 - 12 - 122

AFFAIRES FONCIERES

Régularisation foncière – Lotissement « Le Hameau de Chantemerle »

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Début 2020, Mme FAUROUX, résidant Lotissement le Hameau de Chantemerle a sollicité la Commune pour la cession d'une partie de sa propriété, cadastrée AM 459, située à l'extérieur de son mur de clôture et relevant, dans l'usage, d'un espace commun de circulation du lotissement.

Cet espace, d'une superficie de 32m², fait partie de la propriété privée depuis la création du Lotissement alors que son usage en est commun et permet la desserte du lot voisin.

Les voies de ce lotissement ont été transférées dans le domaine public par la délibération 19 mars 2018. C'est à ce titre que la cession à l'euro symbolique à la collectivité est sollicitée.

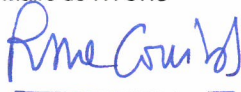
L'intervention du géomètre a permis de créer la parcelle AM 846 d'une superficie de 32 m², par plan de division et document d'arpentage en date du 03/11/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession à l'euro symbolique de la parcelle AM 846 de Madame FAUROUX Yvonne à la Collectivité,
- AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais de géomètre et d'acte administratif seront à la charge de la Commune.

Fait et délibéré par les membres présents

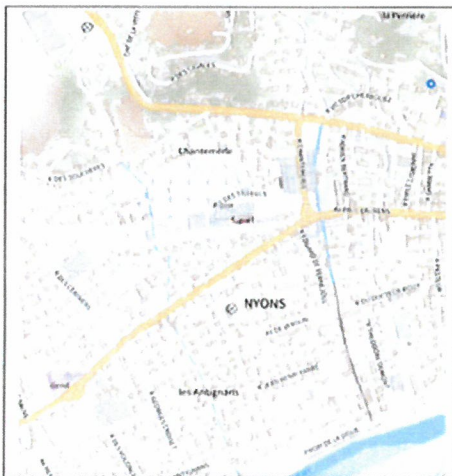
Pierre COMBES
Maire de NYONS



Département de la DRÔME
Commune de NYONS

Lotissement
"Le Hameau de Chantemerle"

Section AM n°459
Propriété de Mme FAUROUX Yvonne

PLAN DE DIVISION
Document d'Arpentage n°2422J en date du 03/11/2022




Le Géomètre-Expert
M. BAUBET Thierry
GÉOMÈTRES-EXPERTS
GEO-VENTOUX
8 Rue Edgar de Vernejoul
26110 NYONS
Tel: 04 75 28 11 40
Fax 04 75 28 09 05
email: geoventoux@wanadoo.fr

Dossier 220166

N° 2003 C 200012

Echelle 1/200

3 Novembre 2022


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

GEO-VENTOUX
Géomètres-Experts D.P.L.G.
8, rue Edgar Vernejoul
26110 NYONS
Tel : 04.75.28.11.40
Fax : 04.75.28.09.05

courriel : geoventoux@wanadoo.fr

